Votes sur les motions déposées en conclusion d'interpellations - séance plénière du 28 janvier 2021

Une motion pure et simple est une motion qui vise uniquement à passer à l'ordre du jour. La motion pure et simple a la priorité de droit sur toutes les autres motions, à l'exception de la motion de confiance. L'adoption d'une motion pure et simple entraîne la caducité de toutes les autres motions (art.92bis du Règlement de la Chambre).
Si plusieurs motions de recommandation portent sur le même objet, celles déposées par des interpellateurs ont, lors du vote, la priorité de droit sur celles déposées par d'autres membres. L'ordre du vote est, pour chacune de ces deux catégories de motions, déterminé par l'ordre dans lequel celles-ci ont été déposées.

N° vote	Interpellation	Ministre	Commission	Motions introduites		N° DOC	Vote sur la motion pure et simple			
				Motion(s) de recommndation	Motion pure et simple		Vote nominatif	OUI	NON	ABST.
1	Mme Barbara Pas sur "le projet de déployer des agents francophones à l'aéroport de Zaventem" **(n° 76)** Mme Sigrid Goethals sur "la francisation de la police aéroportuaire de Zaventem" **(n° 79)**	ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique	COMM Intérieur, Sécurité, Migration et Matières administratives du 20/01/2021	Barbara Pas (VB)	Franky Demon (sp.a)	MOT 55 00076/001	p. 46	82	44	0

2	Mme Annick Ponthier sur "Le traité d'extradition avec la Chine et sa ratification" **(n° 87)**	Premier ministre	PLEN du 21/01/2021	Annick Ponthier (VB)	Maggie De Block (Open Vld) Ahmed Laaouej (PS) Benoît Piedboeuf (MR) Gilles Vanden Burre (Ecolo-Groen) Servais Verherstraeten (Open Vld) Melissa Depraetere (sp.a)	MOT 55 00087/001	p. 46	107	31	0